

Editorial

Agir !

Cela fait des années que les questions environnementales sont à l'ordre du jour tant dans les instances internationales qu'au niveau local. Et pourtant, les gens ont la très nette impression que la dégradation de l'environnement se poursuit de façon inexorable. Le climat se dégingue et rien ne semble être en mesure d'arrêter cette déferlante qui poursuit son chemin balayant tout sur son passage à l'instar d'Attila. Mais comme nous le savons, il n'y a pire que de croire qu'en laissant agir les choses à leur façon, on aura nécessairement la paix.

Cette façon de penser a toujours été porteuse des pires désillusions. Face aux bouleversements du monde actuel, il convient d'allier toujours la réflexion à l'action dans la mesure où nous vivons dans une interdépendance permanente. La globalisation du monde nous empêche de nous cloîtrer dans nos minuscules îles. Les Tsunamis et autres catastrophes naturelles nous obligent à être mobilisés pour éviter les déconvenues et les mauvaises surprises. Penser globalement et agir localement doit être notre leitmotiv.

Hachime Abdérémane

Environnement immédiat

Les moustiques attaquent !

Depuis quelques années, nos îles font l'objet d'une attaque en règle des moustiques vecteurs de maladies. Il ne passe pas une année sans que l'on se trouve face tantôt à une aggravation des cas de paludisme tantôt à des épidémies sévères ou modérées de dengue. Cette année, nous avons vu apparaître une maladie, quasiment inconnue dans nos îles, dite " Chikungunya Virus ". Aucune ville ni village de l'île de Ngazidja n'a été épargnée ; la maladie s'est répandue comme une traînée de poudre dans les familles et a frappé grands et petits indistinctement. Du début jan-

vier à mai 2005, plus de 3000 personnes ont été hospitalisées. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes soignées à la maison. Cependant, selon les données hospitalières disponibles, aucun décès direct n'a été

signalé. Jusqu'à ce jour, toutes les personnes ayant été atteinte, déclarent unanimement toujours souffrir de douleur au niveau des articulations surtout des phalanges, du poignet, du genou, de la cheville voire de l'épaule.



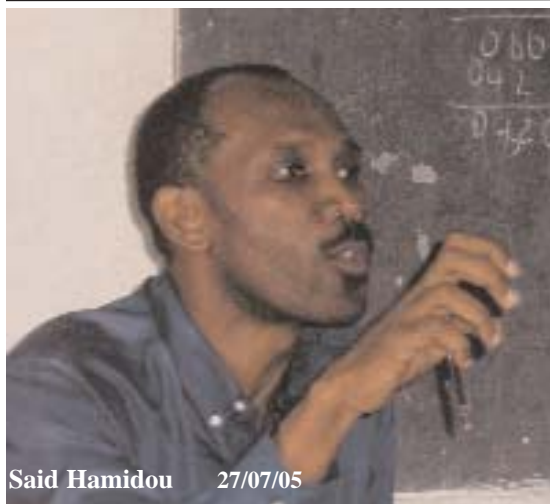
Moustique Aedes

Suite page 7

ECOTOURISME
Observer, c'est
conserver
page 3 et 6

Dossier
Financement
durable
page 4-5

Aires protégées
Le parc marin de
Mohéli
page 8



Said Hamidou 27/07/05

Hommage

Au petit matin du vendredi 29 juillet 2005, notre collègue, ami et frère Said Hamidou a trouvé la mort dans un accident de la route. Le choc émotionnel fut pour nous à la hauteur de son attachante personnalité.

Page 5

Une idée qui fait son chemin, une opportunité pour l'Afrique

L'Organisation des Nations Unies de l'Environnement (Onue)

En septembre prochain, va se tenir au siège des Nations unies, à New York, un sommet sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. C'est dans cette optique que la France a initié depuis février 2004, un groupe de réflexion sur la transformation du programme des nations Unies pour l'environnement (Pnue) en une organisation spécialisée des Nations unies dans l'environnement (ONUE).

Ce groupe compte quelque 26 pays dont la moitié provient de pays en développement ainsi que la commission européenne.

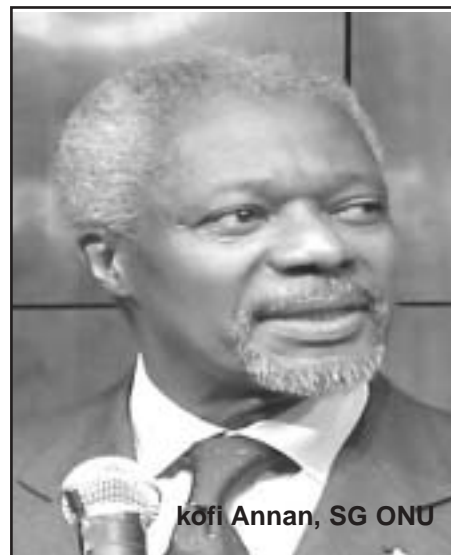
Le Pnue serait transformé en une organisation internationale à part entière, dotée d'une personnalité juridique propre, disposerait d'une assemblée générale, d'un bureau exécutif, d'un secrétariat et d'un directeur général élu. Cependant, le processus pour arriver à ces objectifs sera long et ardu, en conviennent les initiateurs de cette idée.

Il faut savoir que les questions de l'environnement posent des problèmes spécifiques de cohésion, car vu le nombre et la complexité des accords interna-

tionaux qui s'y rapportent et des institutions qui s'en occupent : ce sont plus de 400 traités multilatéraux régionaux et mondiaux qui s'appliquent aujourd'hui à un vaste éventail de questions relatives à l'environnement, notamment la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification. On imagine aisément la nécessité de disposer d'une structure qui répond efficacement à ces défis.

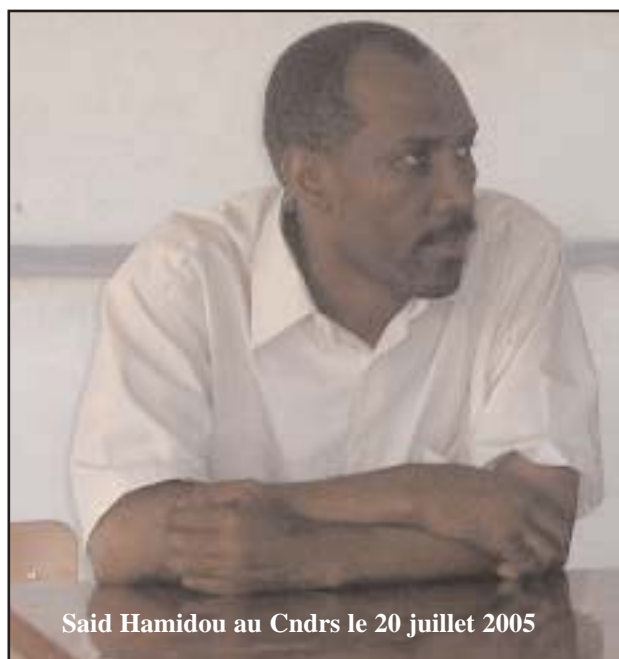
Déjà, le travail de lobbying commence à porter ses fruits. En effet, le rapport du secrétaire général de l'ONU Kofi Anan, lors de la cinquante-neuvième session, en mars 2005, reconnaît sans citer le terme d'Onue, la nécessité d'une " structure intégrée ". Et de l'avis des spécialistes, le rôle de cette " structure intégrée " répond parfaitement aux objectifs assignés à la future Onue. Cette structure permettrait de remédier aux faiblesses de la gouvernance internationale de l'environnement. La mise en place de l'Onue devrait être réalisée par la transformation du Pnue et être en parallèle avec lui.

Le groupe de réflexion soutient l'idée d'installer l'Onue à Nairobi au Kenya, là où siège déjà le Pnue. L'Onue serait ainsi la première institution spé-



kofi Annan, SG ONU

cialisée des Nations unies à avoir son siège dans un pays en développement. Et comme certains le souhaitent, cette structure deviendrait par la force des choses, La " voix de l'environnement " pour se faire entendre au plus haut niveau dans le système des Nations unies. Notre pays se doit de mesurer tout l'intérêt à s'associer à une telle initiative qui ouvre de larges perspectives pour l'Afrique dans le cadre d'un développement respectueux de sa vraie richesse : la nature.



Said Hamidou au Cndrs le 20 juillet 2005



directement en ligne sur le site
www.wiomsa.org

Comité de rédaction Habari za Ulanga

Ouledi Ahmed
Said Hassani Mohamed
Hachime Abdérémane
Yahaya Ibrahim
Ambadi Issouf

L'écotourisme baleinier

Observer, c'est protéger !

Dans les îles de la lune, on parle beaucoup, ces derniers temps, de l'écotourisme. Or pour certains, cela ne veut pas dire grand-chose, dans la mesure où des actions concrètes ne sont pas menées pour leur permettre de se faire une idée de sur quoi l'on parle. Or, il existe un créneau dans ce domaine, qui ne demande qu'à être "exploité" : c'est celui de l'écotourisme baleinier.

Sur ce chapitre il faudrait dans un premier temps, effacer dans l'imaginaire de nos concitoyens, le mythe de la baleine qui balaie tout sur son passage et qui avale d'un trait toute une embarcation avec ses malheureux passagers. Un travail de sensibilisation et de formation dans l'approche de ces mammifères marins a commencé dans ce sens, au début de l'année 2000, avec l'association "Megaptera Océan Indien". Malheureusement, ce travail a connu un certain fléchissement malgré la persévérance d'une association locale dénommée "Coordination Nduju" du village de Chindini, un lieu de prédilection pour les baleines à bosses. L'association qui possède un petit bateau amène des touristes de passage et des expatriés, pour observer les baleines et les dauphins. Ces activités sont loin d'être suffisantes quand l'on connaît le potentiel existant et qui ne demande qu'à bénéficier d'un petit coup de pouce des autorités en charge du secteur touristique.

Un moratoire existe pour la chasse à la baleine

L'observation des baleines dans cette zone peut se faire dans le cadre d'un écotourisme durable qui associe les communautés et le secteur privé. Dans notre zone la saison baleine commence du mois de juillet au mois de novembre. Période où les baleines migrent chez nous pour se reproduire ou mettre bas. Le spectacle est à la fois fascinant et spectaculaire. A la hauteur de ces mastodontes des mers.

Lors de la dernière réunion annuelle de la commission baleinière internationale (CBI) tenu à Ulsan en Corée du Sud, au mois de juin de cette année, les camps des pro et anti-chasse qui se sont affrontés sont ressorti satisfaits. Les premiers pour avoir encore gagné du terrain en

vue d'une réintroduction de la chasse, les seconds pour être parvenus à conserver une faible majorité favorable au maintien de l'interdiction. le Japon a été une nouvelle fois débouté dans son objectif de réintroduire la chasse à la baleine. Le projet rejeté par 29 voix contre 23, visait à relancer le Plan révisé de gestion. Ce projet qui est dans les cartons de la CBI depuis plus de 10 ans, fixerait les grandes lignes de la gestion de la chasse commerciale à la baleine. A cet effet,

sions de la réunion, mais sont malgré tout très inquiètes de l'avancée du camp pro-chasse et déçues que la réglementation ne permette pas de faire cesser la chasse scientifique du Japon.

Le Japon y a reçu deux revers, après avoir annoncé son envie de doubler ses prises à caractère "scientifique", ce qui porterait à 1300 pour 2006 le nombre de bêtes prélevées, incluant en plus des baleines de Minke, des espèces menacées telles le rorqual commun ou la



Baleine au large de Chindini, Ngazidja Photo Magalie

Ian Campbell, ministre australien de l'Environnement, qualifiait le projet ainsi : "C'est le genre de plan de pêche que la plupart des nations qui prennent sérieusement en compte le développement durable n'appliqueraient même pas aux sardines ou aux morues".

L'échec du projet japonais est flagrant dans la mesure où pour être accepté il aurait nécessité les deux tiers des 66 voix.

Les débats avaient porté principalement sur la volonté japonaise de relancer la chasse à but commercial, chasse réalisée aujourd'hui sous couvert de recherches scientifiques.

Les organisations non gouvernementales se sont également félicitées des conclu-

baleine à bosse.

La première proposition rejetée concerne un amendement rejeté à 31 voix contre et deux abstentions, à opposer aux 24 voix en sa faveur.

La seconde proposition visait à instaurer le vote à bulletin secret. Ce projet a été rejeté par 30 voix à 27.

Ce rejet est d'autant plus significatif que le vote se faisait à la majorité simple (la moitié des voix était requise pour que la proposition soit validée). Cela semble indiquer que les votes plus importants nécessitant les deux tiers des membres, ne passeront pas cette fois.

Suite page 6



Baleine échouée à Domoni Mohéli Photo Smas

Le Fonds Fiduciaire Environnemental :

Un outil original pour le financement durable de l'environnement

Au moment où s'amorce une diminution des financements extérieurs traditionnels pour les programmes environnementaux et que les ressources des gouvernements des pays en développement sont très limitées, un pays comme les Comores doit s'inspirer des expériences mondiales efficaces en matière de financement durable.

En effet, le développement durable est dépendant d'un financement durable, lequel peut prendre la forme d'un Fonds Fiduciaire Environnemental qui est un mécanisme financier établi afin de fournir un financement stable et à long terme pour la préservation de la biodiversité à travers la création d'aires protégées et autres activités de développement pour les communautés concernées.

tefeuille d'investissement placé sur le marché financiers international par le biais d'un gestionnaire international de fonds. Les flux générés par le capital investi servent à financer de manière durable les activités que le fonds a pour objectif d'appuyer et assurent la pérennité des interventions dans le cadre du développement durable. La dotation en capital provient de dons d'organismes donateurs internationaux dont le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), d'entités gouvernementales éventuellement dans le cadre de la conversion de la dette, et des contributions du pays bénéficiaire.

Cette démarche répond à l'un des objectifs de notre pays qui a, entre autres, consacré la création du Parc National de Mohéli, première aire protégée des Comores. Cette réalisation concrétise la

tantes tant aux niveaux économique, social, environnemental et touristique et a reçu le Prix d'Excellence d'Initiative Equateur, au Sommet de Johannesburg, en septembre 2002.

Dans le cadre du processus de création du réseau d'aires protégées aux Comores, la mise en place d'un fonds fiduciaire est prévue comme mécanisme de financement durable et autonome pour assurer le financement des coûts récurrents des opérations de ces aires protégées.

tal le fonds fiduciaire environnemental de l'Union des Comores, dont le montant estimé s'élèverait à 12 millions de \$ USD, à condition qu'il y ait un véritable soutien des pouvoirs publics au processus de création du fonds fiduciaire environnemental, au travers deux facteurs important comme la mise en place d'un cadre juridique permettant la création d'un fonds fiduciaire, opérant de manière indépendante, et des mesures fiscales qui permettent l'exonération d'un tel



Karthala



Petite tortue, plage de Mohéli

Les Fonds Fiduciaires Environnementaux sont créés et gérés par des organisations privées à but non lucratif et à conseil d'administration mixte, public et privé à travers la constitution d'un por-

volonté du Gouvernement de respecter les engagements contractés en 1994 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique. Le Parc National Marin de Mohéli a eu des répercussions impor-

Ainsi, la création du réseau national des aires protégées devrait se réaliser parallèlement au processus de création du fonds fiduciaire environnemental qui constitue une meilleure garantie de la pérennité des interventions menées au profit de ces aires protégées.

Il semble par ailleurs que certains bailleurs de fonds internationaux, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et Conservation International (CI) se sont déclarés disposer à examiner attentivement les possibilités de doter en capi-

fonds et un appui actif de l'Etat qui doit s'engager sur une contribution financière d'un montant raisonnable, entre 5 à 10 % de la dotation. Cette contre partie nationale au fonds pourrait s'effectuer soit par une subvention gouvernemental ponctuelle, à titre de dotation en capital du fonds, soit par un engagement ferme du gouvernement d'effectuer des allocations de revenus annuels, via les taxes vertes ou redevances perçues au bénéfice des projets du fonds environnemental.

Suite page 5

Message du Pr M. Louette, du Musée de Tervuren, Belgique

Chers Collègues,
Rentrant de vacances, j'ai appris la nouvelle de la mort de Hamidou Ali ce matin au milieu de tous mes courriers électro-

niques. J'avoue que cela m'a fait un choc terrible. Permettez-moi de vous exprimer toute ma sympathie. J'espère que nous pourrions continuer son travail pour honorer sa mémoire. Veuillez transmettre mes condoléances à sa famille.

Avec mes salutations les meilleures,

Michel LOUETTE
Head of Department
Royal Museum for Central Africa
Department of African Zoology
Leuvensesteenweg 13

Le Fonds Fiduciaire Environnemental :

Un outil original pour le financement durable de l'environnement

Suite de la page 4

Concernant les aspects juridiques entourant la mise en œuvre d'un fonds fiduciaire environnemental, ils ont été partiellement mis en place dans le cadre des activités du projet Conservation de la Biodiversité, au travers l'amendement de la loi-cadre environnementale. La loi a donc été complétée par un amendement permettant la création des fonds environnementaux

veau contexte politique du pays et de la répartition des compétences entre l'Union et les Îles.

Quant aux possibilités d'une contribution financière de la part de l'Etat, depuis le début du processus de création du fonds fiduciaire environnemental, un dialogue continu sur le concept et les mécanismes

du fonds s'est installé entre le comité exploratoire du fonds au sein du projet

sible de mécanismes économiques et fiscaux de gestion de l'environnement qui pourraient générer des ressources financières au titre de la contribution financière du pays au développement du fonds fiduciaire environnemental des Comores.

Il convient de noter que le processus de mise en place d'un fonds fiduciaire environnemental est un processus de longue



personnalisés en octobre 2000. Toutefois les dispositions juridiques n'ont pas prévu des mesures fiscales qui permettent l'exemption d'impôts ou de taxes au fonds. Il y a donc lieu de réviser ces dispositions pour tenir compte du nou-

biodiversité en association avec les consultants- expert internationaux en la matière et les acteurs gouvernementaux à tous les niveaux. Les autorités comoriennes se sont montrées disposées à étudier très sérieusement l'application pos-



haine et nécessite une expertise pointue en matière de placements financiers sur les marchés internationaux. C'est une donnée, qui ne semble pas avoir été intériorisée par tous. Mais comme le dit l'autre, "le chemin se trace en marchant".

HommeAge

Au petit matin du vendredi 29 juillet 2005, notre collègue, ami et frère Said Hamidou a trouvé la mort dans un accident de la route. Le choc émotionnel fut pour nous à la hauteur de son attachante personnalité. Pour les défenseurs de l'environnement, sa mort va constituer un vide difficile à combler, dans la mesure où Said était un polyvalent dans le secteur environnemental. De la biologie en passant par les études d'impact environnemental, il a toujours su allier la rigueur scientifique à une pédagogie de tous

les instants. Said est mort en service commandé, dans la mesure où il était sur le chemin d'une mission scientifique sur la biodiversité des Comores. Que ses enfants et sa femme trouvent

dans ces quelques lignes, l'expression de notre profond chagrin. Said est parti mais son souvenir restera en nous.

La rédaction



Conférence de presse au Cndrs le 20/07/2005

Programme d'évaluation des ressources forestières

Le cas des Comores

Les forêts jouent un rôle crucial dans le bien-être de l'humanité : elles constituent le fondement de la vie sur la planète grâce à leurs fonctions écologiques : régularisation du climat et des ressources hydriques, habitats pour les plantes et les animaux et bien d'autres. Les forêts fournissent également un large éventail des biens essentiels comme le bois, les aliments, le forage et les médicaments, ainsi que des occasions de loisirs, de renouvellement spirituel et d'autres services.

De nos jours, les forêts sont soumises aux pressions exercées par la demande croissante des produits et services de la terre, ce qui entraîne souvent leur dégradation et leur conversion à des formes précaires d'utilisation. Lorsque les forêts disparaissent ou sont gravement dégradées, leur capacité de remplir la fonction de régulateurs de l'environnement se perd aussi, accroissant les dangers d'inondations et érosion, réduisant la fertilité du sol et contribuant à la perte de vie végétale et animale. Et, par voie de conséquence, la fourniture durable des biens et services forestiers est compromise.

L'Institut national de recherche pour l'Agriculture, la pêche et l'environnement (INRAPE) avec la collaboration de la Direction Nationale de l'environnement, des forêts, et des stratégies agricoles surveillent régulièrement les forêts de l'archipel des Comores par le biais de son programme d'évaluation des ressources forestières. Le rapport de 2004 de l'évaluation des ressources forestières a passé en revue la situation actuelle des forêts de notre archipel.

Voir tableau ci-dessous

Ambadi Issouf
Responsable programme forestiers
INRAPE



Catégorie	Superficie (1000 hectares)			Changement annuel ha / an	
	Année	1990	2000		2005
Forêts		12	8	6	400

Suite de la page 3

On terminera par un mot du ministre britannique en charge de la pêche, Ben Bradshaw, soulignant qu'il n'y a "pas de manière humaine de tuer une baleine".

Cependant à l'issue de cette réunion annuelle, les 2 camps ont par ailleurs réussi à trouver un terrain d'entente : le besoin de réformer la commission en vue de définir un projet de gestion en cas de reprise de la chasse commerciale.

Les protecteurs de l'environnement des îles de la lune se doivent d'être vigilants pour éviter de contribuer à scier sur l'une des branches sur laquelle nous sommes assis, et ce, en demandant à nos autorités de défendre le droit à la vie de ces cétacés.

Observer, c'est protéger. Et c'est mieux ainsi.

Les protecteurs de l'environnement des îles de la lune se doivent d'être vigilants pour éviter de contribuer à scier sur l'une des branches sur laquelle nous

sommes assis, et ce, en demandant à nos autorités de défendre le droit à la vie de ces cétacés.

Observer, c'est protéger. Et c'est mieux ainsi.



Visitez le site CHM de l'Union des Comores à l'adresse suivante :

<http://bch-cbd.naturalsciences.be/comores/comor-fra/index.htm>



Les moustiques attaquent !

Suite de la page une

Chikungunya (CHIK) virus, est une maladie virale due à un virus du genre Alphavirus et de la famille des Togaviridae. Ce virus a été isolé pour la première fois, en Tanzanie en 1953, dans le sang d'un patient fébrile. Depuis, des cas cliniques ont été signalés en Afrique centrale (Congo, Ouganda..) et en Afrique Australe (Transvaal, Zimbabwe...). Des épidémies ont été également signalées en Asie notamment aux Philippines, en Malaisie et au Cambodge. Depuis son apparition en 1953, cette maladie a frappé plus de 100 000 personnes dans le monde.

Chikungunya, c'est CHIK

Chikungunya est transmis principalement par la piqûre d'un moustique femelle du genre Aedes et portant le nom d'Aedes aegypti. Contrairement aux moustiques anophèles qui transmettent le paludisme, le moustique responsable de Chikungunya est un moustique domestique qui pique le jour. Ses larves se développent dans les citernes à ciel ouvert, les petits bassins d'ablution, les vieux pneus, les boîtes de conserve abandonnées et les récipients intérieurs contenant de l'eau destinée à la boisson ou à la toilette. C'est une maladie de la pauvreté due aux mauvaises conditions d'environnement. Elle est un marqueur d'une pauvreté croissante. Le Chikungunya se manifeste pendant la saison des pluies quand la densité des moustiques transmetteurs est la plus grande. Avant sa survenue en Grande Comore, la maladie avait été signalée à L'île kényane de Lamu en juillet 2004 puis à Mombasa en décembre de la même année. C'est dire que le pays aurait dû prendre des dispositions bien avant mais bien sûr le malheur c'est toujours pour les autres....

La forte fièvre et les douleurs articulaires avaient fait croire, un moment, à une épidémie de dengue, maladie ayant frappée nos îles en 1993. Des prélèvements sanguins envoyés à Nairobi (Kenya) ont permis d'obtenir les premières indications sur la nature de la maladie. Les recherches et autres évaluations

conduites par les équipes nationales d'experts épaulées par des experts de l'OMS, du Kenya Medical Research Institute (KEMRI) de Nairobi et le Centers for Disease Control and Prevention (CDC) des Etats Unis d'Amérique ont permis de mettre en lumière la vulnérabilité de nos îles face aux maladies vectoriellement transmissibles.

Mauvaise santé environnementale

Les problèmes environnementaux dans nos îles sont légions. Certains perdurent tels que la permanence de gîtes larvaires constitués par les citernes d'eau de consommation humaine non couvertes, les réservoirs d'eau stagnante



et les multiples gîtes domestiques et péri domestiques constitués par certains déchets de consommation (pneus, canettes de soda, boîtes de conserve et autres récipients jetés ou non utilisés). D'autres sont consécutifs aux manques d'un système viable de collecte, traitement et élimination des déchets domestiques et industriels de toute nature. Il n'existe également pas de système de drainage et d'évacuation des eaux usées dans l'ensemble du territoire. A cela, il faut ajouter l'absence d'un contrôle sanitaire aux frontières rigoureux et efficace.

Les moustiques, les parasites et autres virus passent et repassent la frontière sans être inquiétés ni au moins contrôlés. Cette situation place nos îles dans une vulnérabilité extrême en matière de santé environnementale et écologique. C'est ainsi que l'on a vu apparaître, ces derniers mois ou années, la maladie du cocotier, la maladie des vaches et des bœufs, les maladies dues aux moustiques (chikungunya)... On n'est pas à l'abri d'autres maladies comme la vache folle (dite Crossfeld Jacob), la fièvre

O'nyong nyong (cousin germain de chikungunya), la fièvre jaune....

Nous devons réagir vite car la vie sous nos cocotiers risque d'être infernale. Dans l'immédiat, le problème de la lutte contre ces maladies à moustiques doit reposer pour une plus grande partie, sur la réduction significative et rapide des gîtes de productions des moustiques. Cela va de la fermeture correcte des citernes ou de leur "empoisonnement" (introduction de poissons larvivores) ou de leur traitement avec un insecticide, à la stérilisation des gîtes larvaires domestiques (fermeture correcte ou rinçage des récipients et renouvellement deux fois par semaine de l'eau à stocker pour les usages domestiques) ou, la salubrité du milieu (enlèvement, destruction ou isolement des récipients non utilisés et jetés dans les maisons ou à l'extérieur). L'exécution de ces différentes mesures, nécessite une implication totale des communautés, largement informées, sensibilisées, organisées et encadrées.

Piquez, piquez, il en restera toujours quelque chose

Pour la prévention aux maladies à moustiques (arboviroses et de paludisme), une approche de lutte intégrée contre les vecteurs (LIV) incluant une information à temps des populations sur les risques de survenue d'épidémie d'arboviroses et leur mobilisation pour la réduction des populations larvaires de vecteurs. Cette prévention nécessite une organisation technique solide et sérieuse avec des équipes motivées et rôdées, sillonnant nos cités et nos campagnes. Ce sont des actions d'envergure qui requièrent de bonnes dispositions des autorités et de la population de nos îles mais au vu des préoccupations actuelles de tous et surtout de nos administrations, il est fort à parier que les moustiques vont continuer à nous piquer correctement et à nous rendre malades à moins qu'une riposte adéquate ne leur soit opposée.

Dr Ouledi Ahmed
Entomologiste médical
Spécialiste en santé publique

Parc marin de Mohéli

A la recherche d'un second souffle !

L'aire protégée, le Parc marin de Mohéli (Pmm), qui couvre une superficie de 404 km², est une expérience pilote mise en place sur la base d'une approche participative avec les communautés villageoises dans le cadre des mesures in situ préconisées par la politique nationale de l'environnement.

Actuellement le parc est dans une phase de capitalisation du mécanisme de cogestion. En effet des capacités ont été créées, tant en termes de cadre légal et réglementaires que de ressources humaines. Or si les structures mises en place sont opérationnelles, elles sont loin d'être ne sont pas autonomes. Le fonds fiduciaire environnemental prévu dans le cadre du projet Biodiversité pour assurer les coûts récurrents indispensables pour cette autonomie ne pourra pas être mis en œuvre à court terme. C'est un processus de longue haleine. C'est un mécanisme novateur pour capter ces fonds notamment pour le futur réseau national des aires protégées.

Le Parc marin de Mohéli a été créé par un décret du président de l'Union en avril 2001. C'est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et d'une autonomie financière qui est placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. Des accords de cogestion garantissant le partage des rôles, des responsabilités et des bénéfices du parc ont été signés entre la direction de l'environnement de l'île et les associations de développement des 10 villages du parc. Le parc est administré par un organe délibérant, le comité de gestion, et un organe exécutif, le conservateur du parc et des écogardes.

Pour la pérennisation des acquis du Pmm en vue d'étendre les bénéfices dans l'ensemble des îles, l'équipe du Pmm est à la recherche d'autres moyens de financement pour appuyer le processus en cours et assurer une gestion régulière du parc via une structure qui réponde efficacement à ses besoins. Outre la recherche de financement additionnel pour les activités du parc auprès des bailleurs,

l'équipe du parc est en train de développer d'une part des mécanismes d'autofinancement et d'autre part établir et renforcer les accords de partenariats avec des organisations et institutions scientifiques ou autres opérant dans les programmes nationaux ou régionaux de conservation et de protection de la biodiversité.

Des actions sont déjà engagées avec la " ferme Corail " de l'île de La Réunion qui a promis d'assurer le baguage des tortues marines du parc et

Quant au développement de l'écotourisme, il va être conduit à la lumière du Plan de développement de l'éco tourisme de Mohéli établi entre autres avec l'appui de l'Union européenne.

Comme on le constate le Pmm est à la recherche d'un second souffle. Cependant cela ne sera possible sans un appui multiforme et ferme de tous les acteurs étatiques à tous les niveaux. L'engagement pour la protection de notre environnement se reflétera sur l'appui que les uns et les autres apporte-



de faire des études scientifiques par l'envoi régulier d'étudiants pour faire des thèses sur le sujet. Avec L'association " Megaptera Océan Indien ", des pourparlers sont entamés pour l'aboutissement d'un accord de partenariat pour l'étude des baleines et des dauphins du parc Marin. Ce partenariat devra être aboutir avant la saison des baleines aux Comores. Avec l'Université de la Réunion, pour un inventaire complet des espèces marines du parc. Des contacts ont été pris à ce sujet mais ces derniers attendent d'abord l'évolution de l'avenir du Parc Marin de Mohéli pour se décider sur un calendrier.

ront à cet outil au service de notre riche biodiversité.

En 2002, le Pmm a figuré à Johannesburg au sommet mondial pour le développement durable parmi les 27 finalistes sur 420 projets de "l'Initiative Equateur" un programme du Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud) qui " honore les projets communautaires représentant des efforts extraordinaires pour réduire la pauvreté au moyen de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité"

